

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

FIPHFP

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

#### **Délibération n° 2020-04-01 du 17 avril 2020 portant création de deux aides exceptionnelles liées à la pandémie du Covid-19**

NOR : SSAX2030175X

Le Comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,  
Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment ses articles 26, 36, 64 ;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, et notamment ses articles 2, 3, 12 et 18 ;

Vu la délibération n° 2016-03-08 du 10 mars 2016 portant sur la modification du catalogue des aides du FIPHFP, renommé catalogue des interventions du FIPHFP ;

Vu les projets d'aides proposés par le directeur de l'établissement public FIPHFP ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

1. D'instituer deux mesures exceptionnelles :

- un équipement informatique des apprentis pendant la période de confinement liée à l'épidémie de coronavirus Covid-19 dans la limite d'un plafond de 500 € ;
- une aide pour le travail à distance pendant la période de confinement liée à l'épidémie de coronavirus Covid-19 dans la limite d'un plafond de 1000 €.

2. Le directeur du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du fonds et de sa publication au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Délibération n° 2020-04-01 du 17 avril 2020 portant création de deux aides exceptionnelles liées à la pandémie du Covid-19.

Nombre de présents au moment de la délibération : 19.

Votants : 19.

Abstentions : 2.

Nombre de voix « Pour » : 17.

Nombre de voix « Contre » : 0.

La délibération est adoptée.

Fait le 17 avril 2020.

*La présidente,*  
FRANÇOISE DESCAMPS-CROSNIER

*Le directeur,*  
MARC DESJARDINS